



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE SESSAD ET LA VILLE DE
VINCENNES POUR LE DEVELOPPEMENT
D' ACTIONS PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES
A DESTINATION DES ENFANTS DU SESSAD
PAR LA BIBLIOTHEQUE OUEST-CHRISTINE DE
PISAN**

**DÉCISION N° DM-22-386
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du en date du 27 mai 2020
donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-
22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de
fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDÉRANT le Plan inclusion handicaps 2022-2027 de la ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT la mission des bibliothèques en matière d'intégration et d'actions
inclusives,

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat entre le Sessad, représenté par
Monsieur Vincent Dutartre, en sa qualité de chef de service, et la Ville de Vincennes pour le
développement d'actions pédagogiques et culturelles portées par la Bibliothèque Ouest-
Christine de Pisan visant à sensibiliser les enfants du Sessad au plaisir de la lecture et à
développer la pratique individuelle d'une bibliothèque durant l'année scolaire 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER avec le Sessad, situé 26 rue Victor Basch – 94300 Vincennes,
représenté par Monsieur Vincent Dutartre en sa qualité de chef de service, une convention de
partenariat avec la Ville de Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et
culturelles portées par la Bibliothèque Ouest-Christine de Pisan visant à sensibiliser les enfants
du Sessad au plaisir de la lecture et à développer la pratique individuelle d'une bibliothèque
durant l'année scolaire 2022-2023.

DIT que ces actions seront proposées à titre gratuit.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221019-lmc1H10173H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/10/2022 Date de Publication : 19/10/2022
--